

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 14 janvier 2025, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Sont absents : Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

01-2025 La séance de la réunion ordinaire du mardi 16 janvier est ouverte à 19h02 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

02-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour présenté;

A. ADMINISTRATION

- 1- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 PVS1
 - 3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 PVS2
- 4.- Suivi des procès-verbaux
- 5.- Correspondance

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Renouvellement adhésion FQM 2025
- 3.- Renouvellement adhésion ADMQ 2025

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1.- Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2025-01
- 2.- Offre d'emploi journalier aux travaux publics

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

1.- Contrat d'entretien et soutien des applications -PG solutions

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

G. GESTION DU TERRITOIRE

1.- Autorisation de signature – Entente mettant fin à l'entente relative à la création de la régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

1.- Demande de subvention au député de Maskinongé pour le Camp de jour et Fête de la famille 2025
2.- Croix-Rouge- « entente de services aux personnes sinistrées » - Période de janvier à décembre 2025

I. DIVERS

1.- Mandat à Tremblay, Bois Avocats afin de faire cesser l'implantation dérogatoire de la résidence sur le lot no. 4 409 682
2.- Hommage à Monsieur David Deschesnes

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

03-2025

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffière-trésorière adjointe d'en faire la lecture.

3.1 Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

3.2 Il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024.

3.3 Il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-1 du 17 décembre 2024.

3.4 Il est proposé par Monsieur Christian Charette appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire PVS-2 du 17 décembre 2024.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

A.4 Suivi des procès-verbaux

<u>Date PV</u>	<u>Résolution</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PV 03-12	232	Adoption du règlement no.275-2024 concernant la régie interne des séances du conseil	Avis de promulgation faite
PV 03-12	233	Adoption du règlement no.276-2024 concernant la gestion contractuelle	Avis de promulgation faite
PV 03-12	235	Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement pour la taxation pour l'année 2025	Fait
PV 03-12	236	Régie d'aqueduc de Grand Pré - Paiement de la quote-part pour l'année 2025	Résolution envoyée
PV 03-12	237	Nomination du vérificateur pour l'année 2024	Résolution envoyée
PV 03-12	238	Mandat à la firme Stéphane Bérard CPA inc. Pour la reddition de comptes finale (TECQ 2019-2024)	Résolution envoyée
PV 03-12	239	Programme emplois d'été Canada 2025 - Demande de subvention à entériner	Fait
PV 03-12	240	Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	Fait
PV 03-12	241	Éthique et déontologie - Déclaration des dons et autres avantages reçus	Fait
PV 03-12	242	Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand	Avis public fait
PV 03-12	243	Fermeture des bureaux administratifs - Période des fêtes	OK
PV 03-12	244	Autorisation de circuler sur les voies publiques	Résolution envoyée
PV 03-12	245	Demande d'aide financière 2025-2026 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au Ministère de la Sécurité publique	Résolution envoyée
PV 03-12	246	Incendie - Autorisation d'achat de cylindres	Résolution envoyée
PV 03-12	247	Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec	Résolution envoyée
PV 03-12	248	Voirie - Autorisation de dépenses à entériner	OK
PV 03-12	249	Recommandation de paiement à l'entrepreneur Forage Dirigé Coulombe inc. - remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang	Résolution envoyée et chèque posté
PV 03-12	250	Recommandation de paiement à l'entrepreneur Eurovia Travaux de resurfaçage du rang des Ambroise et haut Barthélemy	Résolution envoyée et chèque posté
PV 03-12	251	Recommandation de paiement à l'entrepreneur BLR Excavation - remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang	Résolution envoyée et chèque posté
PV 03-12	252	Création d'un comité de voirie	Fait
PV 03-12	253	Achat et installation de signalisation routière à entériner	Fait
PV 03-12	254	Aide financière - Fabrique de Saint-Léon-Le-Grand	Chèque remis
PV 03-12	255	Comité des loisirs - Autorisation de dépenses à entériner	Fait
PV 03-12	256	Achat d'un défibrillateur	Fait

PV 03-12	257	Sécurité incendie: alimentation en eau, rang de l'Isle	Résolution envoyée
PV 12-12	261	Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 459 400\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2024	Résolution envoyée
PV 12-12	262	Adjudication du financement - Règlement 266-2023 (PIIRL resurfaçage du tronçon 32 - de la route Barthélemy à 2 km au sud)	Résolution envoyée
PV 12-12	263	Recommandation de paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Boisvert - Travaux de resurfaçage du rang Barthélemy)	Résolution envoyée et chèque posté
PV 12-12	264	Programme d'aide à la voirie locale Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier no. HHF78737 - 51035 (4) - 20240429-003 - Reddition de compte - affectation du montant de 35 000\$	Reddition de compte effectuée
PV 17-12	268	Adoption des prévisions budgétaires 2025	Fait
PV 17-12	269	Adoption du Programme Triennal d'Immobilisations 2025	Fait
PV 17-12	273	Règlement 277-2024 - Fixation des taux d'imposition des taxes 2025	Avis de promulgation faite

A.5 Correspondance

1.- Corporation de Transport Collectifs de la MRC de Maskinongé

1.1-Communiqué de presse : approbation du regroupement du transport adapté et du transport collectif (06-12)

2.- Caisse Desjardins

2.1-Commandite de 500\$ pour la parade de Noël 2024 acceptée

3.- Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie (URLSM)

3.1-Aide financière de 807\$ accordée afin d'aménager un terrain de pickleball et l'amélioration de terrain de tennis pour l'année financière 2024-2025 (06-12)

3.2-Première édition du Festival Plein Air de la Mauricie (10-01)

4.- Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

4.1-Faits saillants de la Table de concertation (13-12)

5.- Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé

5.1-37^e Soirée des Sommets Desjardins (13-12)

6.- MRC Maskinongé

6.1-Appel de projets culturels dans la MRC de Maskinongé : Enveloppe sectorielle de vitalisation (10-01)

7.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation MAMAH

7.1-Appel à projets de l'initiative " Forces Francos Municipales" (10-01)

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

04-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédit. Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés

B.2 Renouvellement adhésion FQM 2025

05-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise le paiement de la cotisation annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) au montant de 1449,12\$, plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B.3 Renouvellement adhésion ADMQ 2025

06-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise le paiement de la cotisation annuelle et des assurances de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour Mme Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière au montant de 502 \$ (cotisation) plus les taxes applicables et de 548.70 \$ (assurance), toutes taxes comprises.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C. RESSOURCES HUMAINES

C.1 Conditions salariales des employés municipaux - Approbation de l'entente no. 2025-01

07-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyée par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte l'entente numéro 2025-01 établissant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2025, qui sera rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

C.2 Offre d'emploi journalier aux travaux publics

08-2025 CONSIDÉRANT le besoin d'engager un nouvel employé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit aller en affichage de poste rapidement afin de pourvoir le poste pour débiter la saison ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer l'offre d'emploi pour le poste de

journalier aux travaux publics et en faire l'affichage.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

D.1 Contrat d'entretien et soutien des applications -PG solutions

09-2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que ce Conseil renouvelle les contrats d'entretien et de soutien des applications des logiciels municipaux pour l'année 2025 de la firme PG Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

- A. Offre # CESA60504 – Logiciels administratifs 7 396\$ + taxes
- B. Offre # CESA59244 – Logiciel Gestion des permis 623\$ + taxes

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

G. GESTION DU TERRITOIRE

G.1 Autorisation de signature – Entente mettant fin à l'entente relative à la création de la régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine

10-2025

CONSIDÉRANT qu'en date du 1^{er} juin 1987, la Corporation municipale de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (la Ville de Louiseville étant aujourd'hui aux droits de ladite Paroisse), la Corporation municipale de la Paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche (la Municipalité d'Yamachiche étant aujourd'hui aux droits de ladite Paroisse) et la Corporation municipale de Saint-Léon-le-Grand ont signé une entente relative à la création de la Régie intermunicipale des services d'eau de Saint-Antoine, le tout, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 juin 1987, le ministre des Affaires municipales de l'époque, monsieur André Bourbeau, a approuvé ladite entente intermunicipale relative à l'approvisionnement en eau potable signée le 1^{er} juin 1987 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de la constitution de la régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine » a été publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 4 juillet 1987 ;

CONSIDÉRANT que ladite entente relative à la création de la Régie intermunicipale des services d'eau de Saint-Antoine a été signée pour une durée de vingt (20) ans et renouvelable tacitement de dix (10) ans en dix (10) ans, sauf avis contraire de l'une ou des municipalités parties à l'entente au moins un (1) an avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la Corporation municipale de la Paroisse Sainte-Anne-d'Yamachiche et la Municipalité d'Yamachiche ont fusionnées en 1987 (aujourd'hui Municipalité d'Yamachiche) ;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup et la Ville de Louiseville se sont fusionnées en 1989 (aujourd'hui Ville de Louiseville) ;

CONSIDÉRANT que selon les informations retracées, la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine ne serait plus en opération depuis 1992 ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 novembre 2024, la Ville de Louiseville recevait un courriel de monsieur Charles-Frédéric Murray, conseiller en affaires municipales au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui mentionne que la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine n'a pas été dissoute selon les procédures normales et qu'il faudrait mettre fin à l'entente prévoyant la création de ladite régie et procéder, par la suite, à sa dissolution ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 19 du Règlement de régie interne de la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine, cette dernière ne peut être dissoute que par les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un acte mettant fin à l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine soit signée entre les municipalités parties à ladite entente ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu unanimement ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE METTRE fin à l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine, le tout, selon les modalités indiquées à ladite entente ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente mettant fin à l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de l'aqueduc de Saint-Antoine.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Demande de subvention au député de Maskinongé pour le Camp de jour et Fête de la Famille 2025

11-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que ce Conseil demande à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation de deux activités organisées par la municipalité, dont la fête de la famille 2025, ainsi que pour l'organisation de son camp de jour de l'été 2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.2 Croix-Rouge – « entente de services aux personnes sinistrées » – période de janvier à décembre 2025

12-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand paie sa contribution financière à la Croix-Rouge d'un montant fixe de 225.00 \$ pour la période couvrant janvier à décembre 2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

I.1 Mandat à Tremblay, Bois Avocats afin de faire cesser l'implantation dérogatoire de la résidence sur le lot no. 4 409 682

13-2025

CONSIDÉRANT que le lot no. 4 409 682 est situé en majorité dans une zone de glissement de terrain à risque faible selon la cartographie du ministère des Transports du Québec et qu'il est adjacent à une zone de glissement de terrain à risque élevé;

CONSIDÉRANT que le lot no. 4 409 682 se trouve dans une zone à risque de glissement de terrain de classe 3 au sens du *Règlement de zonage* de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la construction d'un bâtiment principal d'usage résidentiel est interdite dans l'ensemble de la zone de contraintes de classe 3 au sens du *Règlement de zonage* de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment principal d'usage résidentiel a été construit sur le lot no. 4 409 682 malgré l'interdiction de construction;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage* de la Municipalité lui permet de lever les interdictions de constructions dans une zone de contrainte à risque faible conditionnellement à la production d'une expertise géotechnique de famille no.1 respectant notamment les prescriptions de l'article 31.4 du *Règlement de zonage*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a refusé de lever les interdictions de constructions le 5 mai 2022 pour les motifs exposés à la résolution no. 114-2022;

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique conclue à la présence d'éléments nécessaires à l'avènement d'une coulée argileuse, soient la possibilité d'un glissement initiateur et la présence de matériaux sensibles au remaniement;

CONSIDÉRANT la Municipalité n'a reçu aucune nouvelle demande de levée des interdictions accompagnée d'une expertise respectant les prescriptions du *Règlement de zonage* applicables;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot no. 4 409 682 se sont aux surplus obligés à déplacer ou démolir, à leurs frais, la résidence construite sur l'immeuble au plus tard le 30 juin 2022 afin de rendre l'immeuble conforme aux règlements municipaux aux termes d'un acte de vente intervenu le 18 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la résidence se trouve toujours sur le lot no. 4 409 682 malgré cette obligation et malgré l'interdiction de construction;

CONSIDÉRANT que la résidence est actuellement occupée malgré l'interdiction de construction et que sa présence sur le lot no. 4 409 682 présente un risque pour la santé et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser l'implantation dérogatoire de la résidence sur le lot no. 4 409 682 et assure la sécurité de ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu unanimement :

QUE, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil mandate l'étude Tremblay Bois avocats afin de prendre les mesures nécessaires, y compris tout recours judiciaire, afin de faire cesser l'implantation dérogatoire de la résidence sur le lot no. 4 409 682;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I.2 Hommage à Monsieur David Deschesnes

14-2025

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue et ami Monsieur David Deschenes.

Monsieur David Deschesnes fut un pilier de la municipalité de St-Léon-Le-Grand après plus de 35 années au service des citoyens. En tant que directeur des travaux publics, David était un homme dévoué pour son travail et les citoyens. Au cours de sa carrière, il a contribué à plusieurs projets d'envergures au sein de la municipalité, et ce, toujours dans le but d'offrir aux citoyens une municipalité où il fait bon vivre. Pour tous ceux et celles qui ont eu la chance de le connaître et de le côtoyer, David était un homme vaillant, honnête avec une bonne humeur contagieuse.

David a toujours eu à cœur le bien et la sécurité des citoyens de St-Léon-Le-Grand et c'est pourquoi il a été pompier volontaire pendant plus de 20 ans. Toujours présent, il a été un excellent collaborateur pour le service incendie ainsi qu'un bénévole très impliqué dans plusieurs projets à St-Léon-Le-Grand.

En ces circonstances douloureuses, nous gardons le souvenir d'une personne au professionnalisme admirable et qui a su susciter le respect de tous ses collègues. Il a été un véritable exemple pour nous tous, et sa présence parmi nous laissera un vide immense.

Le conseil municipal de St-Léon-Le-Grand ainsi que tous les employés municipaux offrent ses plus sincères condoléances à la famille et amis en ces moments difficiles.

On vous propose de garder un moment de silence en la mémoire de Monsieur David Deschesnes.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-2025

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Pascal Trudel propose, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu de clôturer la séance à 19h22.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves
Greffière-trésorière adjointe

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse